

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

4/1– ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET VILLE

Monsieur le Trésorier Principal a transmis à l'administration municipale un détail de titres sur la période 2006 à 2013 qui se sont révélés irrécouvrables.

Au total, Monsieur le Trésorier Principal sollicite une admission en non-valeur pour le budget principal d'un montant 2 064,45 € et informe que l'ensemble des créances ont été effacées par décision d'ordre juridictionnel.

L'ensemble des opérations est repris de la manière suivante :

- article fonctionnel 92112, compte nature 6542 : 152,57 € (mise en fourrière),
- article fonctionnel 92251, compte nature 6542 : 1 911,88 € (restauration scolaire).

Par ailleurs, les listes des pièces irrécouvrables pour le budget principal sont enregistrées sous le numéro 1013741733 du 28 juin 2013 pour un montant total de 2 064,45 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser les admissions en non-valeur et d'inscrire les crédits en tant que de besoin.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.